

Séance publique du 26 février 2001

Délibération n° 2001-6247

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Acquisition d'un immeuble situé 197, route de Genas et appartenant aux époux Gallay**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 février 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine envisage d'acquérir un immeuble situé 197, route de Genas à Villeurbanne, appartenant à monsieur et madame Eric Gallay, en vue de l'élargissement à 20 mètres de la route de Genas.

Il s'agit d'une maison d'habitation élevée sur caves, de rez-de-chaussée, premier étage et grenier, jardin d'agrément et garage, libre d'occupation ainsi que la parcelle de terrain de 955 mètres carrés comportant cette construction.

Aux termes du compromis qui est présenté, ledit bien serait acquis au prix de 1 300 000 F admis par les services fiscaux ;

Vu ledit compromis ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis.

2° - Autorise monsieur le président à :

a) - signer tous documents et actes nécessaires à la régularisation de cette affaire,

b) - signer et déposer une demande de permis de démolir sur ledit bien.

3° - Les frais liés à cette acquisition, outre les frais d'actes notariés évalués à 20 200 F, seront prélevés sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2001 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0298.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,